

Règlement du jeu – JUL "C'est quand qu'il s'éteint ?" - Précommande

1. Organisateur

La société Believe, société anonyme au capital de 479 785,51 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 481 625 853, dont le siège social est situé au 24 rue Toulouse Lautrec, 75017 Paris, France (« **l'Organisateur** ») organise un jeu du 19/05/2023 à 12h00 au 28/05/2023 à 23h59 accessible uniquement sur internet (le « **Jeu** »).

2. Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans à la date de participation au Jeu, résidente en France métropolitaine (Corse incluse), en Belgique ou en Suisse, à l'exclusion des membres du personnel de l'Organisateur et/ou de ses sociétés affiliées, et des sociétés prestataires et/ou partenaires associées à l'organisation du Jeu (le « **Participant** »).

3. Modalités de participation

Pour participer, le Participant devra :

- Précommander un article CD ou Box de l'album "C'est quand qu'il s'éteint ?" de JUL du 19/05/2023 à 12h00 au 28/05/2023 à 23h59 sur le site www.doretdeplatineshop.com
- Cocher la case d'acceptation de participation au jeu concours au moment du panier / paiement.
- Renseigner une adresse email et un numéro de téléphone valide lors de la commande afin de pouvoir être recontacté en cas de gain.

Un achat (Box et/ou CD) est égal à une participation, plusieurs participations sont donc possibles.

Les Participants disposant d'un abonnement forfaitaire et illimité auprès d'un opérateur de télécommunication ne pourront solliciter aucun remboursement, la participation au Jeu ne leur occasionnant aucun frais supplémentaire.

4. Sélection des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort réalisé informatiquement par l'Organisateur. Le tirage au sort aura lieu le lundi 29/05/2023 à 18h.

Les Gagnants seront informés par avertis par SMS (la « **Notification** ») le 29/05/2023, et devront alors communiquer à l'Organisateur leur nom, ainsi que celui de la seconde

personne invitée à l'évènement. **Les Gagnants devront confirmer leur venue sous 48H.** Sans réponse de leur part, d'autres Gagnants seront désignés en lieu et place et informés selon les mêmes modalités (envoi d'une notification SMS et confirmation nécessaire).

Les autres Participants ne seront pas recontactés par l'Organisateur.

5. Dotations

- 80 lots de rang 1

Description du lot de rang 1 : Deux invitations pour une personne pour la listening party de l'album « C'est quand qu'il s'éteint ? » le 05/06/2023 à Marseille.

Ce lot ne pourra être ni repris, ni échangé, ni faire l'objet d'une contre-valeur en espèces.

Tout lot qui ne pourrait être transmis, pour des raisons étrangères à l'Organisateur (adresse email ou coordonnées erronées fournies par le Gagnant, absence de réponse de la part du Gagnant à la Notification, etc...) pourra être réclamé par le Participant auquel il a été attribué **dans un délai de 2 jours** après l'envoi de la Notification. Passé ce délai, le lot ne pourra plus être réclamé et sera réattribué.

Ce Lot nécessite impérativement d'avoir 18 ans ou plus. **Le gagnant ainsi que l'accompagnant devront être majeurs afin de pouvoir assister à l'évènement physique.**

Dans le cadre d'une invitation à un évènement en présence physique, l'Organisateur ne prendra pas en charge les frais de déplacement et d'hébergement du Gagnant.

6. Responsabilités

L'Organisateur n'engagera pas sa responsabilité en cas de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté impactant le Jeu. En pareille hypothèse, l'Organisateur pourra à son choix annuler, modifier, écourter ou prolonger le Jeu, ou remplacer un lot dont l'attribution est devenue impossible par un lot de même valeur.

7. Informatique et libertés

Les données d'identité et de contact communiquées par les Participants lors de leur inscription au Jeu sont traitées par l'Organisateur, en qualité de responsable de traitement, sur la base du consentement des Participants.

Ces données sont conservées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de la participation au Jeu, à la détermination des gagnants et à l'acheminement des lots.

Elles sont consultables uniquement par les équipes marketing de l'Organisateur et par les prestataires de l'Organisateur intervenant dans le cadre de l'organisation du Jeu.

En plus de sa Participation au Jeu, le Participant pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique ponctuel d'information de la part de l'Organisateur concernant l'artiste. Cette inscription est facultative et le Participant peut à tout moment cliquer sur « me désabonner » dans les emails reçus.

Le Participant peut accéder aux données le concernant dont l'Organisateur dispose, les rectifier ou les faire effacer, ou demander à l'Organisateur de lui en adresser copie. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ses données dans ce dispositif, le Participant peut contacter l'utilisateur en remplissant le [Formulaire de demande liée à vos données personnelles](#)

Si le Participant estime, après avoir contacté l'Organisateur, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL.

Pour plus d'informations sur le traitement de données à caractère personnel par l'Organisateur : <https://www.believmusic.com/fr/privacy-policy-fr/>

Pour plus d'informations sur les droits informatiques et liberté <https://www.cnil.fr/>.

8. Dispositions générales

La participation au jeu emporte acceptation sans réserve du présent règlement. Tout Participant ne se conformant pas au règlement, ou tentant d'augmenter ses chances de gain par fraude, de quelque manière que ce soit, pourra être exclu du Jeu.

Pour toute question relative au Jeu, les Participants peuvent contacter contest-fr@believe.com.

Le présent règlement est soumis à la loi française.